

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VITROLLES EN LUBERON

COMPTE RENDU de la réunion du mardi 31 Mars 2026

Début de la séance à 19h, sous la présidence de M. Le Maire, Christian VACHIER-MOULIN

Présents :

M.VACHIER-MOULIN Christian

M.ALLEGRE Sébastien

Mme DESTAIN Corinne

M.RAGOT Eric

Mme TROUILLET Véronique

Mme DESSAUD Sylvie

M.ARNAUD Sébastien

M.FORTIER Frédéric

Mme D'AQUINO Laure

Mme GERBE Patricia

Participation de la secrétaire de mairie, Céline ANDRIEU

Pouvoirs :

M. DE VILLEBONNE Alain a donné pouvoir à Mme GERBE Patricia

ORDRE DU JOUR

1 – Fixation des indemnités des élus

M. Le Maire propose que les indemnités restent calculées sur le taux de 2020 par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique actuel.

25.5 % pour l'indemnité de M. le Maire, soit, 1048.18 euros bruts

9.9% pour l'indemnité des adjoints, soit 406.94 euros bruts

- **Après lecture de la délégation le conseil municipal procède au vote.**

Abstentions : 4 (Christian Vachier-Moulin, Sébastien Allègre, Corinne Destain, Eric Ragot)

Pour : 7

Contre : 0

La délibération fixant les indemnités de fonction des élus est approuvée à la majorité.

2 – Délégations du Conseil Municipal au Maire

M. Le Maire procède à la lecture des 31 délibérations existantes.

M. Le Maire propose de conserver les délégations existantes et de rajouter la délégation n°8

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 10000 euros ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes dans la limite ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal (par exemple : devant les tribunaux administratifs. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune) et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;*

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal à hauteur de 3500 euros par sinistre;

- **Après lecture de la délégation le conseil municipal procède au vote.**

Abstentions : 0

Pour : 11

Contre : 0

La délibération relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal est approuvée à l'unanimité

3 – Commissions municipales

Les commissions non obligatoires

M. Le Maire énonce les commissions municipales existantes et leurs rôles :

- Commission finance et administration générale
- Commission agriculture
- Commission Bâtiment, voirie Travaux
- Commission Urbanisme
- Commission vie culturelle, tourisme et communication
- Commission solidarité, affaires sociales, jeunesse, sénior

- Commission environnement, qualité de vie

Le conseil municipal décide rajouter la commission suivante :

- Commission solidarité, affaires sociales, jeunesse, sénior

Désignation des membres intégrant chaque commission.

- **1 - Commission finance et administration générale**

Christian Vachier-Moulin	Sylvie Dessaud
Sébastien Allègre	Patricia Gerbe
Eric Ragot	Frédéric Fortier
Laure D'Aquino	

- **2 - Commission agriculture**

Christian Vachier-Moulin	Sébastien Arnaud
Sébastien Allègre	Alain de Villebonne
Corinne Destain	

- **3 - Commission Bâtiment, voirie Travaux**

Christian Vachier-Moulin	Eric Ragot
Sébastien Allègre	Frédéric Fortier
Sébastien Arnaud	Patricia Gerbe
Sylvie Dessaud	

- **4 - Commission Urbanisme**

Christian Vachier-Moulin	Laure D'Aquino
Sébastien Allègre	Eric Ragot
Sébastien Arnaud	Frédéric Fortier
Corinne Destain	Patricia Gerbe
Sylvie Dessaud	Alain de Villebonne

- **5 - Commission vie culturelle, tourisme et communication**

Christian Vachier-Moulin	Véronique Trouillet
Corinne Destain	Sylvie Dessaud
Eric Ragot	Laure D'Aquino
Frédéric Fortier	

- **6 - Commission solidarité, affaires sociales, jeunesse, sénior**

Christian Vachier-Moulin	Sylvie Dessaud
Eric Ragot	Véronique Trouillet

Corinne Destain

Alain de Villebonne

○ **7 - Commission environnement, qualité de vie**

Christian Vachier-Moulin

Véronique Trouillet

Eric Ragot

Corinne Destain

Patricia Gerbe

Il est également constitué **un comité consultatif citoyen** dans le but d'impliquer les habitants du village. Un appel à candidature sera lancé.

Il est piloté par un élu, M. RAGOT Eric et un élu suppléant : Mme D'AQUINO Laure.

- **Après lecture de la délégation le conseil municipal procède au vote.**

Abstentions : 0

Pour : 11

Contre : 0

La délibération relative à la création des commissions et du comité consultatif et la désignation des membres est approuvée à l'unanimité

Les commissions obligatoires

1 – Commission communale des impôts directs :

Cette commission est composée d'habitants de la commune au nombre de 24 personnes, proposé par le conseil municipal. La préfecture choisit ensuite 12 noms parmi les 24 ; 6 titulaires et 6 suppléants.

2 – Commission d'appel d'offres :

Cette commission aura à sa charge l'étude des offres reçues dans le cadre de marchés publics et vérifier l'adéquation avec le cahier des charges.

Elle est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants

Membres titulaires :

Patricia Gerbe

Eric Ragot

Sébastien Arnaud

Membres suppléants :

Frédéric Fortier

Sébastien Allègre

Alain de Villebonne

3 – Commission de contrôle des listes électorales

Cette commission est en charge des nouvelles inscriptions, des radiations et en général de la régularité de la liste électorale.

Elle est composée de 3 conseillers municipaux de la liste majoritaire, et deux conseillers municipaux de la deuxième liste. Les adjoints ne peuvent pas y participer.

Renseignements pris, il ne faut pas de délibération pour ce point, juste une liste à envoyer à la préfecture.

Membres :

Véronique Trouillet

Sylvie Dessaud

Sébastien Arnaud

Alain de Villebonne

Patricia Gerbe

4 – Nomination des délégués au Syndicat Mixte Forestier

Candidat titulaire : Christian Vachier-Moulin

Candidat suppléant : Corinne Destain

- **Après lecture de la délégation le conseil municipal procède au vote.**

Abstentions : 0

Pour : 11

Contre : 0

La délibération relative à la désignation des délégués au syndicat mixte forestier est approuvée à l'unanimité.

5 – Nomination des délégués aux communes forestières

Candidat titulaire : Christian Vachier-Moulin

Candidat suppléant : Véronique Trouillet

- **Après lecture de la délégation le conseil municipal procède au vote.**

Abstentions : 0

Pour : 11

Contre : 0

La délibération relative à la désignation des délégués aux communes forestières est approuvée à l'unanimité.

6 – Nomination des délégués au Syndicat d'Énergie Vauclusien

Candidat titulaire : Christian Vachier-Moulin

Candidat suppléant : Frédéric Fortier

- **Après lecture de la délégation le conseil municipal procède au vote.**

Abstentions : 0

Pour : 11

Contre : 0

La délibération relative à la désignation des délégués au Syndicat d'Energie Vauclusien est approuvée à l'unanimité.

7– Nomination des délégués à la Société Publique Locale Territoire de Vaucluse

Candidat titulaire : Sylvie Dessaud

- **Après lecture de la délégation le conseil municipal procède au vote.**

Abstentions : 0

Pour : 11

Contre : 0

La délibération relative à la désignation des délégués à la Société Publique Locale Territoire de Vaucluse est approuvée à l'unanimité.

8– Nomination des délégués à la Société Publique Locale Durance Pays d'Aigues

Candidat titulaire : Laure D'Aquino

- **Après lecture de la délégation le conseil municipal procède au vote.**

Abstentions : 0

Pour : 11

Contre : 0

La délibération relative à la désignation des délégués à la Société Publique Locale Durance Pays d'Aigues est approuvée à l'unanimité.

9– Nomination d'un correspondant défense

Candidat titulaire : Sébastien Arnaud

- **Après lecture de la délégation le conseil municipal procède au vote.**

Abstentions : 0

Pour : 11

Contre : 0

La délibération relative à la désignation d'un correspondant défense est approuvée à l'unanimité

10– Droit à la formation des élus et fixation des crédits affectés

M. Le Maire informe le conseil municipal sur le droit à la formation dont bénéficie tous les élus pendant leur mandat.

Le crédit alloué au droit à formation proposé est de 20% du montant des indemnités des élus.

Les orientations seront définies lors d'une prochaine réunion.

- **Après lecture de la délégation le conseil municipal procède au vote.**

Abstentions : 0

Pour : 11

Contre : 0

La délibération relative au Droit à la formation des élus et fixation des crédits affectés est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

- La secrétaire de Mairie, Mme Andrieu Céline, fait part d'une demande de régularisation de son temps de travail de 7h par semaine. Ce qui porterait son temps de travail hebdomadaire à 28 heures contre 21 heures aujourd'hui.

En effet depuis plus d'un an elle effectue régulièrement ces 28 heures par semaine dont 7 heures sont comptés en heures complémentaires. Elle explique que le travail est bien présent et ne correspond pas une surcharge exceptionnelle.

Madame Gerbe rappelle que le poste de secrétaire de mairie est resté longtemps inoccupé, faisant accumuler du retard dans le traitement des tâches.

Face à cette demande, certains conseillers se sont montrés hostiles, indiquant qu'il fallait également embaucher un cantonnier.

Une décision devra être prise avant le 24 juin, date butoir de saisine du CST (Comité Social Territorial).

Il est également question de la mise en place du compte épargne temps, obligatoire, mais qui doit également être validé par le CST du mois de juillet. Le Conseil Municipal en reparlera lors d'une prochaine séance.

- Parcelle préemptée par la mairie au-dessus du château n° B44 et n° B446
Un bornage a été effectué par un géomètre et sa facture a été envoyée à la mairie. M. NIFOROS conteste ce bornage, il ne correspondrait pas à la demande initiale.
- Point sur les travaux du gîte et notamment la paroi qui est prévue d'être adossée contre la roue dans la salle du Moulin pour établir un rangement.
Pour ne pas dénaturer cet élément du Patrimoine du village il est envisagé la possibilité de faire ce rangement dans la cave.
Il est à vérifier également si la réfection du plafond a été budgétiser.

Fin de séance à 23h30